



36^e Congrès national des Villes Marraines des forces armées

VERDUN

L'engagement citoyen de la jeunesse

vendredi 2 juillet 2021

à l'invitation du

Général d'Armée Thierry BURKHARD
Chef d'État-Major de l'Armée de Terre

sous le haut patronage de

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

infos@villes-marraines.org
www.villes-marraines.org
Tél. 01 41 90 60 63





Depuis 1986, l'association des villes marraines a renoué avec une belle tradition citoyenne en cherchant à développer le parrainage d'unités militaires. Cette année, il revient à l'armée de Terre le privilège d'organiser le 36^e congrès national de cette association, à Verdun. Une ville emblématique dont la Légion d'honneur, décernée le 12 septembre 1916, illustre la dimension historique et mémorielle. Hier comme aujourd'hui, nos soldats, volontaires pour défendre la cité, résident en famille, profitent de leur temps libre, s'entraînent ou interviennent dans l'une de nos 35 000 communes. Leur mission comporte deux dimensions permanentes : être au service des Français préoccupés par la dangerosité du quotidien sur le théâtre national et les protéger

en ayant le devoir impérieux de se préparer à affronter la dangerosité du monde, au péril de leur vie. Pour cette journée de rencontres entre les élus et leur armée, le thème de « l'engagement citoyen de la jeunesse » a été retenu. Notre jeunesse est généreuse, elle répond spontanément « Présent ! » lorsque les circonstances l'exigent. Il n'y a pas l'ombre d'un doute : demain, c'est elle qui nous permettra de faire face au large spectre des menaces, de participer aux conflits les plus durs. Collectivement, il est de notre responsabilité de savoir reconnaître, valoriser, guider son enthousiasme pour assurer la transmission des vertus qui nous animent. Le parrainage d'unités militaires par les villes marraines est un magnifique engagement auquel nous sommes attachés et qu'il convient de renouveler, de fortifier. Votre action, à nos côtés, est évidemment essentielle pour sensibiliser aux enjeux de défense et d'unité nos concitoyens, et plus particulièrement les nouvelles générations.

Général d'Armée Thierry Burkhard
Chef d'État-major de l'armée de Terre



L'armée de Terre

114 000 officiers, sous-officiers, militaires du rang et civils de la défense.

26 000 soldats en posture opérationnelle (en métropole et hors métropole).

16 000 jeunes, hommes et femmes, rejoignent ses rangs chaque année.

Ambition Terre Jeunesse

Dans le prolongement du plan « Ambition armées-jeunesse » 2022 du ministère des Armées, l'armée de Terre a lancé cette année une nouvelle politique.

Cette politique vise à proposer un parcours jeunesse Terre, lisible et attractif, pour les jeunes de 15 à 25 ans. L'objectif est de les imprégner de nos valeurs, qu'ils décident ou non de rejoindre nos rangs.

L'armée de Terre cherche ainsi à :

- attirer des jeunes et susciter leur envie d'engagement,
- promouvoir l'esprit de défense et le métier des armes,
- participer à l'éducation civique et citoyenne des jeunes Français,
- contribuer aux initiatives en matière d'égalité des chances et d'insertion socioprofessionnelle.



En cette année 2021, trente-cinq ans après sa création, l'Association des Villes Marraines des forces armées est très honorée d'être l'hôte du Général d'armée Thierry BURKHARD, Chef d'État-major de l'armée de Terre. En effet, le 24 mai 1986, l'Association des Villes Marraines était portée sur les fonds baptismaux en présence du Major Général de la Marine, car elle ne rassemblait à l'époque que les seules collectivités marraines parrainant un navire militaire.

Depuis, grâce à la pertinence de ses orientations et de ses propositions, et sur décision ministérielle, l'ensemble des quatre composantes des forces armées bénéficie d'un soutien tangible de leurs militaires, de la part de nos concitoyens et de nos élus, quelles que puissent être leurs sensibilités politiques.

C'est une opportunité remarquable pour toutes les collectivités territoriales marraines, communes, départements ou région, de faire vivre un lien spécifique avec toute la communauté militaire, et de rappeler l'excellence industrielle et la capacité d'expertise de notre pays sur la scène internationale. Dans ce domaine, il y a une place à prendre pour exercer le rôle de nation-cadre pour l'Europe de la Défense, avec, pour perspective, la réalisation d'un monde plus sûr et meilleur.

Louis GISCARD d'ESTAING
Président de l'Association des Villes Marraines des forces armées
Maire de Chamalières



Collectivité marraine, une fonction exigeante

privilège authentique

Pour devenir marraine d'une unité opérationnelle des forces armées, toute collectivité territoriale (commune, département, ou région) doit être en mesure de produire, à l'autorité militaire, une délibération de son assemblée territoriale (conseil municipal, départemental, ou régional) prise à la stricte unanimité des élus présents ou représentés.

Cette disposition contraignante garantit à la fois la pleine et entière motivation de la collectivité, et la nécessaire neutralité politique de cette décision : les militaires ne sauraient être l'enjeu de querelles partisans !

une institution reconnue, en soutien moral des forces armées

En 2021, seul interlocuteur de l'autorité militaire en matière de parrainage, l'Association des Villes Marraines des forces armées, qui célèbre ses 35 années d'existence, rassemble 160 collectivités territoriales, 150 communes, 9 départements, et 1 région).

L'extension des parrainages militaires aux unités des forces de l'armée de Terre est intervenue en 1996. À ce jour, 20 formations disposent déjà d'une collectivité marraine, chronologiquement :

le régiment de marche du Tchad,
le 1^{er} régiment d'artillerie,
le 501^{ème} régiment de chars de combat,
le 11^{ème} régiment d'artillerie de Marine,
le 1^{er} régiment d'infanterie,
le 68^{ème} régiment d'artillerie d'Afrique,
le 25^{ème} régiment du génie de l'Air,
le 16^{ème} bataillon de chasseurs,
le 5^{ème} régiment d'hélicoptères de combat,
le 3^{ème} régiment d'artillerie de Marine,

le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes,
le 515^{ème} régiment du train,
le 1^{er} régiment d'infanterie de Marine,
le 8^{ème} régiment du matériel,
le 2^{ème} régiment de dragons,
le 40^{ème} régiment d'artillerie,
le groupement interarmées d'hélicoptères,
le 5^{ème} régiment de dragons,
le régiment médical,
le 33^{ème} régiment d'infanterie de Marine.

De nombreux régiments sont encore libres de tout parrainage militaire. Il convient toutefois de rappeler que les villes de garnison ne peuvent parrainer les unités établies sur leur territoire.

Collectivité marraine, une fonction exigeante

privilège authentique

Présentes aux côtés des militaires des trois armées et de la Gendarmerie nationale, les 160 collectivités territoriales réunies au sein de l'Association des Villes Marraines soutiennent l'action des forces armées au service du droit et de la paix, partout dans le monde, mais aussi à l'intérieur des frontières hexagonales.

De nos jours, être marraine d'une unité opérationnelle des forces armées est un rare privilège car le nombre des formations militaires à parrainer reste limité. La situation géopolitique internationale et les contraintes liées à la sécurité intérieure de notre pays confèrent au concept de parrainages militaires une force symbolique accrue, et, pour les collectivités territoriales agréées par l'autorité militaire, le sentiment légitime d'appartenir à un cercle restreint et prestigieux.

Devenir marraine d'une unité militaire est un processus volontaire, contraignant et difficile, et peut s'avérer parfois long : l'Association des Villes Marraines assiste les élus locaux tout au long de leur démarche auprès de l'autorité militaire, et leur apporte toute la pertinence de son expérience de près de plus de trente-cinq ans.

label d'excellence

Les forces armées ne pouvant être l'enjeu de querelles partisans, et l'effort de défense procédant d'une certaine forme de consensus politique, l'unanimité de l'assemblée délibérante (Conseil municipal, départemental, ou régional) est requise : c'est une règle stricte, librement consentie – ce qui revêt toute la force d'un symbole – à laquelle chacune des collectivités marraines existantes s'est obligée. Elle garantit à la fois la pleine et entière motivation des élus, et la nécessaire neutralité politique de cette décision.

Les échanges induits par un parrainage militaire concernent en particulier la jeunesse, grâce aux « classes partenaires » qui participent chaque année très largement au Concours national des Villes Marraines « Capitaine Aude Tissier – Commandant Caroline Aigle » tourné vers les TICE, mais aussi tous les acteurs de la vie locale, et notamment les militaires en activité ou anciens du monde combattant.

Il convient de souligner que chaque unité militaire parrainée ne dispose que d'une – et une seule – collectivité marraine pour toute la durée de son existence, qui ne peut pas être sa ville de garnison, son port-base, ou sa ville support de base aérienne.

Membre Associé partenaire

The logo for NEXTER, featuring the word in a bold, sans-serif font with a red 'X'.

Partenaires Officiels

The logo for SGA (Secrétariat général pour l'administration), with 'SGA' in blue and red and a red flourish.

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DES PATRIMOINES,
DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES

UNE DIRECTION DU SGA



MÉMOIRE et SOLIDARITÉ



Association des Villes Marraines des forces armées

Boîte Postale n° 90054

92133 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX

Tél. 01 41 90 60 63

e-mail: infos@villes-marraines.org - www.villes-marraines.org